



Commission des solidarités

4124 - Prévention et dépistage

Subventions de fonctionnement dans le domaine de la prévention des cancers

Rapport n° CP/2013/733

Service gestionnaire :

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution d'une subvention à une association oeuvrant dans le domaine de la prévention des cancers.

J'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes de subventions en faveur de l'Association La Ligue contre le cancer : l'une au titre du fonctionnement, l'autre affectée à une action.

La mission première de la Ligue contre le cancer est de lutter contre cette maladie, d'aider les gens à affronter le cancer selon 3 grands axes d'actions : la prévention et l'aide aux malades, l'information et le soutien à la recherche

La Ligue est une fédération de plus de 100 comités qui regroupe plusieurs milliers de bénévoles.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions délégataires dans le champ de la santé publique, le Conseil Général du Bas-Rhin soutient activement les actions déployées par la Ligue dans le domaine de la prévention des cancers en associant une aide pour le fonctionnement et la mise en œuvre de projets spécifiques.

L'aide du Département est sollicitée pour contribuer au financement de plusieurs activités :

- Service d'aide à la vie quotidienne : plateforme ressource pour les malades atteints de cancer et leurs proches mais également pour les professionnels du champ médico-social dans le but de fournir un accompagnement adapté à chaque patient. Un partenariat existe à ce titre avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les services du Département. On note également une intervention de la Ligue à la Maison de santé de SCHIRMECK.
- L'accueil des malades : depuis 2013, la Ligue a développé des locaux supplémentaires pour aménager des espaces totalement dédiés à l'accueil des malades (accueil téléphonique et physique, permanences psychologiques, conseils diététiques, ...)
- Le relais pour la vie : cette manifestation, véritable phénomène de société, consiste à mettre en place un relais de 24h de marche ou de course qui associe le grand public à des malades guéris du cancer, de nombreux partenaires associatifs et institutionnels, pour recueillir des fonds destinés à soutenir les actions de la Ligue. La 8^{ème} édition s'est déroulée les 29 et 30 juin à TRUCHTERSHEIM avec le succès habituel.

Un premier acompte de 11 750 € a été effectué le 28 mai 2013.

Il est proposé de verser le solde de ces subventions soit 12 750 € ce qui représente un total de 24 500 €, à savoir :

18 500 € pour le service d'aide à la vie quotidienne

5 000 € pour l'accueil des malades

1 000 € pour le relais pour la vie.

La commission des solidarités a émis un avis favorable à l'encontre de ces subventions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	473 000,00 €	238 071,50 €	12 750,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

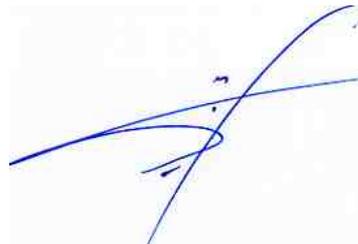
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide d'attribuer à la Ligue contre le cancer des subventions d'un montant total de 24 500 € au titre de l'année 2013*
- *approuve les dispositions du rapport relatives au versement à cette association du solde des subventions allouées en 2013, pour un montant de 12 750 €.*

Elle approuve par ailleurs l'avenant à la convention s'y rapportant et autorise le Président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL